

Sujet : [INTERNET] Re: Nouvelle soumission a l'enquete publique du Projet Photovoltaique de Bazac

De : "r.day" <r.day@btinternet.com>

Date : 11/10/2023 12:13

Pour : h.hucteau@orange.fr, pref-solaire-bazac-cpenr@charente.gouv.fr

Copie à : 'PRUNIER Nathalie PREF16 SCPPAT BUREAU ENVIRONNEMENT'
<nathalie.prunier@charente.gouv.fr>

Cher Monsieur Hucteau

Merci pour votre reponse rapide a ce sujet, et pour votre traduction en anglais qui est tres appreciee.

Nous comprenons votre point concernant la confidentialite et la nature publique de cette enquete. Cela nous laisse dans une position difficile car nous souhaitons approfondir ce point de maniere plus approfondie et confidentielle. Nous apprecions qu'un vote ait eu lieu auquel M. Pellissier s'est recuse, mais il nous semble possible (en raison du timing*) qu'il y ait une question plus large, peut-etre mem un abus de pouvoir.

*La prospection par d'abo-wind de la zone, l'achat du terrain par le neveu du Maire, le process d'application pour le parc solaire, la nomination de Monsieur Pellisier au maire et eventuellement le soutien aux travaux en cours sur La Route de la Plaine et les rivieres a cote du site, le tout survenant dans un delai de 2 ou 3 annees.

Cependant, nous sommes reconnaissants de votre suggestion de soumettre a nouveau notre soumission en omettant la demande de confidentialite, et nous avons joint notre soumission mise a jour.

Cordialement

Eleanor Day et Kevin Agutter

----- Original Message -----
From: h.hucteau@orange.fr

To: r.day@btinternet.com

Cc: "'PRUNIER Nathalie PREF16 SCPPAT BUREAU ENVIRONNEMENT'"

<nathalie.prunier@charente.gouv.fr>

Sent: Friday, 6 Oct, 2023 At 13:54

Subject:

Madame, Monsieur

Je vous remercie pour votre contribution à cette enquête.

Cependant dans votre mail déposé sur le site de la préfecture, vous précisez que le point A ne doit pas être partagé avec Monsieur le Maire et son bureau, ce qui pose un problème juridique CNIL, comme me le souligne Madame Prunier de la Préfecture.

Le mieux serait de me transmette une nouvelle observation en enlevant cette mention afin qu'elle puisse être prise en compte dans l'enquête publique

Si vous ne le souhaitez pas cette observation ne sera pas mise sur le site de la préfecture et je ne pourrais pas la mentionner dans mon rapport ni en parler dans ma synthèse au porteur du projet, ni au maire.

Lors du vote en conseil municipal (séance du 04-07-23) « Monsieur le Maire Philippe Pellissier, a exprimé sa volonté de ne pas participer à la discussion et n'a pas pris part au vote. Il a quitté la salle » comme mentionné dans le registre des délibérations du conseil municipal

Dans l'attente d'une réponse

Bien Cordialement

HUCTEAU Hervé

Commissaire Enquêteur

Avec google traduction :

Dear

Thank you for your contribution to this investigation.

However, in your email posted on the prefecture website, you specify that point A must not be shared with the Mayor and his office, which poses a CNIL legal problem, as Madame Prunier from the Prefecture points out to me.

The best would be to send me a new observation by removing this mention so that it can be taken into account in the public inquiry

If you do not wish this observation will not be put on the prefecture website and I could not mention it in my report nor talk about it in my summary to the project leader, nor to the mayor.

During the vote in the municipal council (session of 04-07-23) "Mayor Philippe Pellissier expressed his desire not

to participate in the discussion and did not take part in the vote. He left the room” as mentioned in the register of deliberations of the municipal council

Waiting for an answer

Best regards

— Pièces jointes : —

français-11 oct 2023-re-soumission ERD-KJA Projet Photovoltaïque de Bazac 30 octets
Enquete Publique.pdf

English-11 Oct 2023-resubmission ERD-KJA Projet Photovoltaïque de Bazac public 30 octets
enquiry.pdf

**Re-Soumission au : Projet Photovoltaïque de Bazac Enquête Publique – 29 septembre 2023
au 3 novembre 2023**

Eleanor Day et Kevin Agutter, 9 – 11 Route de la Plaine, Matignon, 16210 Bazac

11 octobre 2023 - Versions anglaise et française livrées le 11 octobre 2023 par email à :
pref-solaire-bazac-cpenr@charente.gouv.fr

Remarques d'ouverture

Premièrement, nous devons déclarer que nous ne sommes pas opposés aux projets d'énergie verte en général. En effet, nous avons tous deux bénéficié de longues carrières dans des domaines connexes (Kevin dans les énergies renouvelables, Eleanor en tant qu'avocate). Nous comprenons la nécessité de tels projets, lorsqu'ils sont correctement implantés, planifiés et exploités. **Mais nous avons des inquiétudes importantes concernant ce projet et les avons détaillées ci-dessous.**

Deuxièmement, nous sommes conscients que certaines de nos préoccupations détaillées ci-dessous ont peut-être déjà été résolues dans le cadre du processus à ce jour. Malheureusement, nous avons manqué ou n'avons pas pu participer à une grande partie de la consultation précédente en raison des restrictions liées au COVID et de problèmes familiaux qui nous éloignent de notre domicile en France (les informations connexes ne nous parviennent pas au Royaume-Uni). Heureusement, nous avons pu assister à la réunion d'enquête publique à la Mairie de Bazac le 29 septembre 2023 pour poser nos questions. Lors de cette rencontre, on nous a demandé de rencontrer un fonctionnaire (Monsieur Hucteau, croyons-nous) seuls (c'est-à-dire pas avec nos voisins, ce qui aurait été utile d'un point de vue linguistique). Ce responsable nous a dit que le but de la réunion était pour nous de poser nos questions sur le projet lui-même, ce que nous avons fait. Malheureusement, il a également indiqué qu'aucun représentant d'Abo-wind n'était présent, car cela n'est pas autorisé par la procédure française, dans un souci d'indépendance. Le fonctionnaire a tenté de nous aider (nous avons pu nous débrouiller avec notre français limité et son anglais limité) mais il n'a pas pu répondre à la plupart de nos questions sur le projet, affirmant qu'il n'avait pas les connaissances requises. Nous étions invités à écrire nos questions dans un registre, mais uniquement en français, ce que nous ne pouvions pas faire dans cet environnement. Nous comprenons que ce n'est pas la faute du responsable si notre français est limité, mais cela a rendu la réunion pratiquement inutile pour nous, et nous avons donc eu recours à poser nos questions et à faire part de nos préoccupations ci-dessous. Veuillez également consulter la section « Documentation » ci-dessous.

Troisièmement, veuillez noter que lorsque nous faisons référence à des sources d'informations dans ce document, il s'agit de sites Web/sources professionnels et réputés, et non de sources susceptibles de faire des affirmations non étayées. Une source vient même du gouvernement français (Guide de l'étude d'impact- Installations photovoltaïques au sol de Pierre-Franck CHEVET (Directeur général de l'Energie et du Climat¹)) qui, bien que quelque peu dépassé aujourd'hui, reste correct dans de nombreux domaines de ses faits.

Quatrièmement, veuillez nous envoyer toute correspondance par e-mail à r.day@btinternet.com. En raison d'une maladie familiale, nous pourrions être amenés à retourner au Royaume-Uni sans

¹ <https://www.natura2000.fr/documentation/references-bibliographiques/installations-photovoltaïques-au-sol-guide-etude-impact>

préavis à tout moment pendant le processus d'enquête publique et ne recevrons donc pas d'avis ni de courrier à notre adresse de Matignon. **Veillez également envoyer le résultat de la demande à cette adresse e-mail.**

Documentation

Propriétaires de notre maison à Matignon depuis plus de 8 ans, nous étions au courant de ce projet depuis un certain temps et avons d'ailleurs formulé des objections il y a quelques années. Cependant, comme mentionné ci-dessus, nous avons ensuite manqué une grande partie du processus de consultation. Actuellement, nous tentons d'identifier et de considérer les différents documents que nous avons trouvés sur ce projet. Cependant, il y a tellement de documents provenant des différentes étapes de la consultation (avec la séquence précise des événements difficiles à déchiffrer), et les documents sont si techniques et si longs (par exemple, l'un d'entre eux semble faire 547 pages), il ne nous est pas possible pour bien les comprendre. Avec respect, nous imaginons que cela pourrait également être le cas pour d'autres résidents locaux, qu'ils soient francophones ou anglophones. Pour nous, ces difficultés sont aggravées par le fait que nous (et les autres résidents concernés dont la langue maternelle n'est pas le français*) avons du mal à comprendre pleinement les documents. Traduire tous ces longs documents techniques en anglais ne semble pas possible aujourd'hui dans le délai de l'enquête publique. *Veillez noter que nous continuons d'améliorer notre français, mais le niveau de cette information est actuellement trop sophistiqué pour nous. **S'il est possible de voir les documents en anglais, ou un aperçu plus court des points saillants/des délais en français ou en anglais, cela serait extrêmement utile pour garantir que les résidents francophones et anglophones concernés puissent participer de manière significative à l'enquête publique dans le cadre de l'enquête publique des délais désormais très courts.** Nous aimerions notamment connaître les réponses complètes d'Abo-wind aux différentes questions posées par le préfet en amont du processus. Nous posons cette question car, d'après ce que nous avons glané jusqu'à présent, le préfet a fait part de préoccupations importantes concernant le projet, notamment (au moins à deux reprises) concernant le choix du site, pour lequel nous n'avons vu aucune réponse ou résolution satisfaisante.

Premiers points sur lesquels des éclaircissements sont recherchés

En attendant, nous vous serions reconnaissants de clarifier les points suivants :

A Veuillez noter que nous ne savons pas avec certitude si ce qui suit est vrai, mais plusieurs voisins nous ont dit que l'actuel maire de Bazac est propriétaire ou a un intérêt familial/corporatif ou autre dans le terrain sur lequel ce projet est prévu. (Lors de la réunion du 29 septembre 2023, nous avons demandé à qui appartenait la terre en question et on nous a répondu « un agriculteur »). **Ce qu'on nous dit, c'est que le neveu du maire de Bazac est propriétaire du terrain, qu'il n'a acheté que depuis 5 ans*. Si cela est vrai, le maire et sa famille bénéficieraient personnellement et de manière significative de ce projet. En conséquence, si cela est vrai, il y a un conflit d'intérêt évident (gain financier personnel/familial versus meilleur intérêt des résidents de la commune), et une préoccupation importante quant à l'indépendance de l'enquête publique doit également surgir.** Si tel est le cas, alors le maire ne devrait certainement pas jouer de rôle dans la prise de décision concernant ce projet, ni être impliqué dans l'enquête publique (et n'aurait pas dû être impliqué dans la prise de décision concernant le projet dès le début, ce que nous comprenons qu'il était). Le maire n'aurait sûrement pas dû être présent à la mairie lors de la réunion du 29 septembre si tel était le cas, en raison du risque que les résidents aient un sentiment d'intimidation. Notons que certains de nos voisins nous ont fait part de réticences à soumettre des mémoires à l'enquête publique, en raison de

la possibilité que ces mémoires soient transmis ou mis à disposition du Maire. Nous comprenons que l'épouse du maire et peut-être d'autres membres de sa famille travaillent également à la Mairie, ce qui aggrave ce problème. **En conséquence, nous demandons des éclaircissements précis sur ce point dans les plus brefs délais, ainsi qu'une explication sur la manière (le cas échéant) de gérer le conflit d'intérêts et d'assurer l'indépendance.**

*Nous remarquons du rapport intitulé « Etude préalable agricole », 10 septembre 2022, section 4.2.1.1, que le terrain en question a été acheté en 2018 par le propriétaire actuel (qui semble être une entreprise appartenant à un particulier portant le même nom de famille en tant que maire, que nous comprenons être le neveu du maire). Le rapport indique que les terres étaient en jachère depuis environ 10 ans (en 2018), concluant que les terres étaient de mauvaise qualité. Il semble donc peu probable que le terrain ait été acheté en 2018 à des fins agricoles. Compte tenu du calendrier de candidature au projet de ferme solaire (2019, peut-être même plus tôt), il semble probable que le terrain ait été acheté afin de développer le projet photovoltaïque, plutôt que pour un usage agricole principal pour une ferme familiale existante. Si tel est le cas, cela semble aller à l'encontre de la politique française « l'agriculture d'abord » en ce qui concerne les parcs solaires ruraux. Nous revenons sur ce point aux points 1(h) et 1(i) ci-dessous.

Compte tenu de ces préoccupations, veuillez également nous faire savoir qui prendra la décision finale quant à la poursuite ou à la manière de ce projet.

B Nous comprenons que la France a adopté une nouvelle loi d'accélération des énergies renouvelables le 7 février 2023/10 mars 2023 qui, entre autres, **a établi un système (articles 17-18) donnant aux résidents concernés par des projets d'énergies renouvelables le droit de bénéficier de tels projets** (connus sous le nom de contrats d'achat d'électricité (PPA))². Nous comprenons que les PPA peuvent comprendre des contrats de vente directe entre les résidents locaux et les producteurs d'énergie, offrant des réductions substantielles sur les factures d'énergie. Vraisemblablement, de tels PPA ou similaires doivent avoir été envisagés pour cette situation, où il semble y avoir de nombreux (voir ci-dessous) des inconvénients importants pour les résidents locaux mais aucun avantage. **Veuillez nous fournir des détails sur les régimes de prestations aux résidents proposés pour ce projet.** (Nous avons vu des références à des avantages fiscaux pour les conseils locaux, mais pas pour les résidents eux-mêmes – veuillez également consulter la section sur les compensations proposées à la fin de notre soumission).

C On note que l'étude d'impact de ce projet a été réalisée par « le bureau d'études Abies », un « cabinet indépendant en environnement ». Nous avons réussi à en traduire une partie et avons été surpris par son manque de profondeur, ainsi que par son mépris quant à l'impact sur les résidents locaux et l'environnement. Il y a des exemples de cela dans la soumission ci-dessous. **En conséquence, veuillez confirmer que cette société est véritablement indépendante et qu'elle n'est en aucun cas liée ou payée pour sa contribution par Abo-wind ou toute autre partie intéressée.**

D Pourquoi Abo-wind a-t-il été choisi comme développeur pour ce projet ? Abo-wind a moins de 30 ans (créé en 1996) et jusqu'à récemment (2017), n'avait construit aucun parc solaire³. Elle s'est

² <https://www.clearygottlieb.com/news-and-insights/publication-listing/france-adopts-new-renewable-energy-bill#:~:text=After%20a%20protected%20parliamentary%20debate,Government%20on%20September%2026%2C%202022.>

³ <https://www.abo-wind.com/en/company/history.html>

spécialisée dans les parcs éoliens et, de son propre aveu, n'a construit qu'un seul parc solaire en France jusqu'à présent, en 2022 (voir note 9). Les bénéficiaires d'Abo-wind ont presque doublé entre 2021 et 2022 (13,8 M€ à 24,6 M€), mais elle reste une petite entreprise dans le monde de l'énergie (environ 1 000 salariés dans le monde). Avec une entreprise relativement petite qui connaît une croissance aussi rapide, il existe sûrement une forte possibilité qu'elle implose ou soit rachetée et fasse partie d'une entreprise énergétique beaucoup plus grande (cette dernière perspective étant probablement très probable) ? Si tel est le cas, comment être sûr qu'Abo-wind continuera à construire et à exploiter le site, en respectant toutes ses promesses, notamment en matière de protection des écosystèmes et des riverains ? Même les actionnaires d'Abo-wind semblent avoir des problèmes de transparence, notamment en ce qui concerne le choix des sites de projets⁴. Par ailleurs, nous savons qu'une filiale Abo-wind sera créée uniquement pour gérer ce projet. Vraisemblablement, cette filiale pourrait être supprimée et perdre le soutien d'Abo-wind si le projet tournait mal. C'est très préoccupant.

E Nous sommes préoccupés par le processus de consultation jusqu'à présent, pour deux raisons. Comme mentionné ci-dessus, les restrictions liées au COVID ont tenu les résidents anglais (et peut-être autres) à l'écart de la consultation, sans aucune nouvelle, pendant plusieurs étapes très importantes. De plus, la consultation se poursuit depuis au moins 2019 – soit plus de 4 ans maintenant. De nombreux habitants de Matignon et des environs ont quitté le quartier (peut-être en raison de la perspective de ce projet ?) et de nouveaux habitants ont emménagé entre-temps (nous avons connaissance d'au moins 5 nouveaux arrivants). Le nombre de ces mouvements de personnes est peut-être faible, mais, proportionnellement à la taille de Matignon et des autres habitants touchés, il représente une proportion importante des habitants touchés. Ces nouvelles voix n'ont peut-être pas été entendues. **Ces failles identifiées lors de la consultation seront-elles désormais corrigées par l'enquête publique ? Comment ?**

F Les demandes de clarification suivantes concernent les détails du projet proposé lui-même, comme suit – nous apprécions que vous deviez peut-être consulter Abo-wind pour ces points :

(a) nous ne savons pas où/**comment la connexion du parc solaire au réseau électrique serait établie**. Veuillez clarifier, en précisant le tracé, le type (câbles souterrains, pylônes, etc.), les matériaux, les méthodes de construction et les préjudices visuels ou autres pour les riverains (veuillez noter que nous avons posé cette question lors de la réunion d'enquête publique du 29 septembre 2023, mais on nous a dit que la réponse était inconnue, sauf qu'il y aurait probablement un câble souterrain) ;

(b) nous ne comprenons pas **comment la structure routière locale sera affectée**. La Route de la Plaine et les routes environnantes sont des routes de campagne étroites avec (actuellement) très peu de circulation. La Route de la Plaine est une route à voie unique et, dans la plupart des endroits, deux véhicules dans des directions opposées ne peuvent pas passer sans s'arrêter/utiliser les accotements en herbe. Il n'y a pas de lieux de passage désignés. Cela fonctionne bien avec une utilisation actuelle rare, généralement des voitures (quelques fourgons agricoles et tracteurs, mais pas beaucoup). Nous avons remarqué qu'il y a également une limite de poids, qui est bien inférieure à celle qu'exigerait le

⁴ <https://www.reuters.com/business/sustainable-business/activist-fund-enkraft-presses-renewables-firm-abo-wind-clearer-strategy-2023-03-20/>

transport de panneaux solaires à grande échelle. Il est probable qu'un trafic beaucoup plus intense nécessiterait l'utilisation de ces routes afin de construire puis d'entretenir/utiliser le site du projet. **Comment ces routes seront-elles affectées ou modifiées (élargies/renforcées, etc.) et quels effets visuels et autres cela aura-t-il pour les résidents locaux ?** Par exemple, la route sera-t-elle élargie à l'extérieur de notre maison – si c'est le cas, nous serions plus près de la route et le fossé/fossé de drainage qui est là pour empêcher les inondations pourrait être perdu ou affecté ? **Les éventuels dégâts sur ces routes seront-ils réparés par la société énergétique, et comment sera-t-elle légalement obligée de le faire ? Dans la négative, qui réparera ces dégâts ?**

Par ailleurs, la Route de la Plaine part de la route principale de Chalais jusqu'à La Roche Chalais. Il s'agit d'un carrefour particulièrement difficile puisqu'il s'agit en réalité d'une voie à 5 voies, avec deux voies rejoignant simultanément la route principale côté Matignon (une route de la Plaine, une voie vers le Pont de Corps, route de la Tude). C'est difficile à gérer. Nous avons vu et entendu parler de quasi-accidents à plusieurs reprises à ce stade, et c'est à ce moment-là que la circulation est très rare ici. **Comment peut-on naviguer en toute sécurité à ce carrefour alors que le trafic est beaucoup plus intense, en particulier lors de la construction d'un site solaire à grande échelle ?**

(c) Nous sommes particulièrement préoccupés par **la nouvelle entrée et le portail du site lui-même**, car il est très proche du hameau de Matignon. Nous souhaitons voir des plans complets pour cela, en termes de dimensions, d'évasement sur la Route de la Plaine, de matériaux utilisés et d'esthétique. Nous avons vu une image dans les documents, mais elle donne un tableau très austère et laid, ce qui serait inacceptable. Nous nous inquiétons également de savoir si la capacité actuelle d'Eleanor à utiliser son fauteuil roulant/scooter électrique (voir ci-dessous) dans cette zone sera affectée.

(d) Dans la continuité des points ci-dessus, nous notons qu'un **certain blindage du site** par des haies/feuillages est proposé. Veuillez décrire le type de feuillage, la hauteur (et combien de temps il faudra pour atteindre cette hauteur), comment il sera entretenu et précisément où il se trouvera. Là encore, il semble que cette question ne puisse trouver de réponse lors de la réunion du 29 septembre 2023.

(e) Une évaluation **du bruit a-t-elle été réalisée pour les travaux de construction** ? Si tel est le cas, merci de nous l'envoyer au plus vite. On voit que des pieux seront réalisés pour les charpentes porteuses. Nous avons l'expérience de ce processus. Elle est souvent pratiquement continue pendant toute la journée de travail. Ce quartier est paisible, les maisons (dont la nôtre) sont souvent louées à des touristes et les niveaux de bruit de fond sont actuellement très faibles. Le bruit pendant la construction affectera non seulement la faune locale et les chiens locaux (qui aboient bruyamment à tout bruit ou mouvement soudain – heureusement, il y a peu d'événements de ce type pour le moment), mais causera également de graves désagréments et nuira au bien-être des résidents locaux et des touristes.

(f) Veuillez préciser précisément **quel bruit (le cas échéant) sera émis par le site et les équipements qui l'accompagnent (onduleurs, etc.) une fois que le site sera opérationnel**, et quel sera le niveau de bruit à la fois sur le site et pour les habitants de leur maisons et jardins. Nous en avons besoin en décibels, s'il vous plaît, sinon cela n'a aucun sens.

(g) Une question à laquelle a été répondu lors de la réunion du 29 septembre 2023 concernait la taille des panneaux solaires. On nous a dit qu'ils mesureraient 2,8 m de haut, ce qui semble effectivement très haut. **Afin de vérifier l'effet visuel, nous avons demandé l'altitude du terrain et la façon dont il descendrait par rapport à la route, mais aucune information sur l'altitude ou la visibilité de la simulation de route n'était disponible.** Nous aimerions voir une simulation de l'aspect réel de ces

panneaux sur place depuis la route de la Plaine, afin de savoir si nous pourrions voir au-dessus d'eux jusqu'à la limite des arbres, par exemple.

Opposition à ce projet

Dans l'attente des réponses aux points ci-dessus, que nous examinerons pleinement dès réception, **nous souhaitons faire connaître et prendre en compte notre opposition absolue à ce projet, comme suit :**

1 Site inapproprié

Nous croyons fermement que le site proposé n'est pas approprié pour un grand parc solaire utilitaire de ce type. D'après les documents que nous avons pu identifier et déchiffrer, nous pensons que le préfet a des préoccupations similaires, ayant demandé à plusieurs reprises à Abo-wind pourquoi ils avaient choisi ce site plutôt que des sites plus appropriés ailleurs. Nous n'avons vu aucune réponse répondant à ces points. Nos propres raisons pour lesquelles nous déclarons que le site est inapproprié sont les suivantes :

(a) La Plaine du Caillaud se situe dans **un espace naturel d'une beauté exceptionnelle, offrant des vues lointaines et un accès à deux belles rivières qui la longent (la Dronne et la Tude)**. Ayant passé beaucoup de temps dans notre propriété à Matignon au cours des 8 dernières années, nous avons pris beaucoup de plaisir et beaucoup bénéficié à notre bien-être dans cet agrément (magnifique lumière dorée le soir, belles brumes sur la Plaine certains matins – nous avons pris des photos des deux phénomènes d'il y a quelques jours, disponibles si vous souhaitez les voir). Nous ne sommes pas seuls dans ce cas. Beaucoup de nos visiteurs (touristes payants ou non), et sans aucun doute d'autres résidents et touristes à proximité (par exemple, de nombreux groupes de cyclistes profitent de ce magnifique itinéraire sûr), profitent actuellement également de cet équipement. La Route de la Plaine elle-même est un chemin de campagne tranquille depuis lequel il est possible de profiter des environs en toute sécurité. Le calme et la beauté de la Plaine du Caillaud sont la principale raison pour laquelle nous avons acheté notre maison ici. Nous avons investi beaucoup d'argent dans notre maison (environ 100 000 \$ depuis que nous l'avons achetée) et souhaitons en profiter pendant de nombreuses années. Quelles que soient les mesures prises par la société énergétique pour préserver cet environnement (et en particulier la faune, dont certaines, à notre connaissance, sont rares et nécessitent d'être préservées), ce précieux atout sera perdu à jamais si ce projet se réalise.

(b) Eleanor a un handicap l'obligeant à utiliser un fauteuil roulant/un scooter de mobilité. Pour les utilisateurs de fauteuils roulants, **c'est un bonheur rare en France (et ailleurs) de pouvoir profiter en toute sécurité d'une beauté telle que la Plaine du Caillaud depuis une route aussi accessible aux fauteuils roulants** (plate, bien entretenue, dégagée et actuellement peu fréquentée – nous voyons peut-être 4 ou 5 véhicules passer devant notre maison par jour). Par conséquent, cet équipement est particulièrement important pour nous et nous manquerait beaucoup.

(c) **Il nous surprend et nous inquiète donc que ce site particulier ait été choisi comme site potentiel pour un grand parc solaire utilitaire. Les fermes solaires ne sont généralement pas implantées dans des zones de beauté naturelle ou dans des zones touristiques, comme cette région de la Charente.** Notre propre maison à Matignon est actuellement louée à des vacanciers plusieurs mois par an, nous procurant un revenu modeste mais nécessaire en France. Des visiteurs de France, de Belgique, des Pays-Bas et du Royaume-Uni séjournent chez nous, profitant de la beauté environnante, de sa nature préservée et reviennent souvent. Un parc solaire, surtout de cette taille, annule la plupart, sinon la

totalité, de ces avantages, et aura sans aucun doute un impact négatif sur le tourisme (et donc sur les revenus des entreprises locales telles que les magasins, les boulangeries, les bars et les restaurants) dans cette zone. Une telle perte de dépenses touristiques affectera négativement les résidents locaux et autres de la commune qui bénéficient de l'industrie touristique. Le projet entraînera sans aucun doute une perte de revenus très importante pour nous aussi personnellement – nous estimons au moins 10 000 \$ par an. (C'est un point sur lequel L'étude d'Impact est clairement fautive. Elle indique qu'il y a peu de tourisme dans les environs immédiats).

(d) Il est vrai que la loi d'Accélération des énergies renouvelables de 2023 promeut l'énergie solaire comme source d'énergie. Mais cela montre également clairement que des sites plus innovants et plus bénéfiques devraient être privilégiés (par exemple, les toits des grands parkings, offrant l'avantage supplémentaire de l'ombre aux voitures/utilisateurs en stationnement, et ne détruisant pas les zones de beauté rurale). Au regard de la loi 2023, **le projet Bazac apparaît décalé et dépassé.**

(e) La Plaine du Caillaud, comprenant au moins une des maisons de Matignon (la Maison de Maître), est (nous a-t-on dit) étroitement liée à un événement historique particulièrement important, la bataille de Coutras en 1587. Le Pont de Corps, fortement associé à cet événement, est situé sur la route de la Tude, à quelques mètres seulement de Matignon. **Une contre-indication souvent citée en faveur d'un parc solaire est que la zone proposée présente un intérêt historique⁵**, en particulier parce qu'une fois le parc solaire construit, toute possibilité d'étudier davantage la zone pour découvrir des artefacts historiques ou développer le territoire à des fins touristiques est sans aucun doute perdue à jamais. Il existe bien sûr d'autres sites d'intérêt historique à proximité, à Parcol, Medillac, etc. Il est intéressant de noter qu'un voisin nous a raconté qu'il y a de nombreuses années, des sarcophages avaient été découverts par un agriculteur alors qu'il labourait une terre à côté de la Tude, du côté de Medillac, tout près du site prévu pour ce projet. Elle se souvient avoir vu certains de ces sarcophages exposés à côté de l'église de Médillac. De toute évidence, le site est une zone dotée d'un potentiel historique/patrimonial important, qu'un parc solaire détruirait. Là encore, l'Etude d'Impact est erronée sur ce point.

(f) **Une objection très sérieuse au projet réside dans sa taille et sa proximité avec les habitations.** Dans une large mesure, cette objection englobe bon nombre des objections formulées dans le présent mémoire, car elle est à l'origine de nombreux problèmes. Sans parler de l'inesthétique et de la perte de beauté, d'agrément et d'écosystèmes, **une telle proximité peut avoir des effets négatifs importants sur la santé et le bien-être des résidents de ces logements, en plus d'un impact financier négatif important. C'est aussi une question environnementale, les gens faisant partie de l'environnement. Dans ce cas, plusieurs des maisons concernées se trouvent à moins de 125 mètres des panneaux solaires prévus, une distance considérée comme dangereuse par toutes les sources que nous avons trouvées.** Veuillez consulter les articles ci-joints – les distances suggérées comme « sûres » (des maisons aux fermes solaires) sont indiquées sur divers sites Web réputés, variant de 500

⁵ <https://www.citizensforresponsiblesolar.org/10-reasons>. L'article référencé note 10 bonnes raisons pour lesquelles un site ne devrait pas être choisi pour un parc solaire. **Il est à noter que les 10 raisons s'appliquent dans le cas de la Plaine du Caillaud.**

m à 1,2 km et jusqu'à 2 ou 3 km⁶. L'article référencé ci-dessous déclare : « *En général, restez à au moins 500 mètres d'une ferme solaire à grande échelle et à au moins 200 mètres d'une ferme solaire à petite échelle. Pour les parcs solaires monocristallins, il est recommandé de se tenir à au moins 1 000 mètres, tandis que pour les parcs solaires polycristallins, il est recommandé de se tenir à au moins 500 mètres. De plus, si vous envisagez de construire une nouvelle maison à proximité d'un parc solaire, il est important de garder à l'esprit que le parc solaire doit être à au moins 3 kilomètres de toute zone résidentielle* » D'autres articles, dont celui-ci, très favorable aux fermes solaires, suggèrent par mesure de précaution⁷ que les fermes solaires et les maisons soient encore plus éloignées, précisant : « *Cependant, par précaution, les autorités conseillent de se déplacer d'au moins 2 kilomètres, ce qui est à environ 2 km d'un champ solaire, car il est extrêmement peu probable que vous rencontriez des problèmes à cette distance* ». Toutes les sources que nous avons consultées placeraient le projet Bazac dans la catégorie des « grands ». D'après les illustrations que nous avons vues pour le projet Bazac, il apparaît que notre propre maison serait à moins de 200 mètres des panneaux solaires, et certaines des maisons environnantes beaucoup plus proches, comme mentionné ci-dessus. Les effets sur la santé de vivre à proximité d'un parc solaire en sont aux premiers stades d'étude et n'ont pas encore été prouvés, mais ils n'ont pas encore été réfutés par les différentes agences (y compris l'Organisation mondiale de la santé/World Health Organisation). Au cours de nos voyages en France, en particulier dans la région, nous avons découvert de nombreuses vastes zones qui semblent être des terres en friche dans lesquelles il n'y a pas de zones résidentielles/maisons proches. **Alors pourquoi notre santé, celle de nos résidents locaux, devrait-elle être inutilement mise en danger, surtout quand nous/eux n'avons pas accepté cette proposition* et qu'il semble n'y avoir aucun bénéfice pour nous/eux ? Même le gouvernement français reconnaît que certains problèmes de santé et autres inconvénients résultent d'une proximité excessive avec un parc solaire (voir par exemple la note de bas de page 1).**

***Nous comprenons que tous les résidents locaux concernés ont signé des pétitions antérieures et actuelles contre ce projet. Il semble que ceux qui sont concernés s'y opposent à 100 %.**

Un autre point concernant les effets néfastes sur la santé concerne les stimulateurs cardiaques (pacemakers). Je connais au moins un résident local porteur d'un stimulateur cardiaque qui, si le projet se réalise, vivrait à moins de 125 mètres des panneaux solaires. Son principal passe-temps est la pêche et il emprunte actuellement le sentier qui traverse le site pour se rendre à la rivière pour pêcher. Nous pensons qu'il s'agit du sentier qui, dans la première version du projet, avait été fermé, mais qui a été conservé en raison des protestations des habitants. Il perdra cependant toute sa beauté et ne sera guère agréable à parcourir. Pour ceux qui portent un stimulateur cardiaque, il existe des preuves qu'il n'est peut-être pas sûr de vivre à proximité d'une ferme solaire (125 mètres est extrêmement proche, quel que soit le critère), et encore moins de ne pas traverser le champ solaire par ce sentier. De la maison de ce voisin (et de celle de certains autres), presque tout ce qu'ils pourront voir depuis leurs

⁶ https://climatecafes.org/what-is-a-safe-distance-to-live-from-a-solar-farm/?expand_article=1. Cet article présente également certains des autres dangers possibles liés à une vie trop proche d'une ferme solaire, notamment les dangers des champs électromagnétiques, les lésions oculaires causées par l'éblouissement des panneaux solaires, la pollution de l'air, le bruit et d'autres dangers, qui peuvent tous nuire à la santé et à la sante et bien-être.

⁷ <https://energytheory.com/what-are-the-health-risks-living-near-solar-farm/>

fenêtres ou leurs jardins seront des panneaux solaires, ce qui signifie qu'ils perdront la vue et que leurs maisons risquent de perdre au moins 25 %, sinon plus, de leur valeur (voir note 5 de bas de page 7). **Un résident local qui souhaite vendre sa maison a actuellement reçu une évaluation de sa maison par un agent immobilier réputé et expérimenté à 80 000 €, réduisant à 60 000 € si le parc solaire est réalisé. Ce projet aurait donc pour conséquence que les résidents locaux ne pourraient pas vendre leur maison pour acheter une maison équivalente ailleurs, les laissant appauvris et piégés dans une zone qui pourrait être dangereuse pour leur santé et leur bien-être.**

Le risque d'effets néfastes sur la santé des résidents est un autre point sur lequel l'Etude d'Impact semble insultante et dédaigneuse. Nos propres recherches semblent avoir été plus approfondies. Nous trouvons cela extrêmement préoccupant. **Le nombre de résidents concernés est peut-être relativement faible dans ce cas, mais l'impact potentiel sur chacun d'eux est énorme. N'ont-ils pas d'importance ?**

Pour conclure sur ce point, nous avons également remarqué que le plan du site incluant les habitations environnantes, qui nous a été montré lors de la réunion d'enquête publique du 29 septembre 2023, semblait trompeur, semblant minimiser le nombre d'habitations concernées en omettant complètement une partie des maisons Matignon qui sont toutes très proches des panneaux solaires proposés.

(g) Bien que ce point puisse être abordé dans les études et documents de ce projet (qui comme expliqué ci-dessus, ne nous sont pas facilement accessibles), **nous comprenons qu'implanter des parcs solaires à proximité de cours d'eau (deux rivières, la Dronne et la Tude) n'est jamais une bonne chose idée** (voir par exemple, note 5 de bas de page 7), due (entre autres) à : (a) le compactage du sol et le ruissellement vers les cours d'eau, provoquant des problèmes/sédimentation non seulement sur le site mais en aval (sans aucun doute dans d'autres belles zones appréciées par les touristes comme zones de kayak, de pêche et de baignade) ; et (b) un risque accru d'inondation, qui semble particulièrement pertinent dans le cas d'une rivière/plaine inondable, telle que la Plaine du Caillaud, qui a été fortement inondée il y a seulement quelques années. L'inondation des habitations (ce qui ne s'est jamais produit auparavant à Matignon, à notre connaissance, mais pourrait se produire à l'avenir si le risque d'inondation augmente, comme cela est probable avec un parc solaire) serait terrible, coûteuse et déchirante. L'inondation d'un parc solaire comprenant des ondulateurs, etc. (ce qui doit être possible dans ce cas, car il doit être situé sur une plaine inondable qui n'a été inondée que récemment) pourrait être catastrophique. De plus, si cette terre est inondée (comme cela est probable), qu'arrive-t-il aux moutons ? Nous avons vu de nombreux articles démontrant les ravages causés par les moutons noyés dans les terres inondées. Nous comprenons que certains travaux de gestion de la rivière Tude ont été entrepris ces dernières années, probablement sous la direction du maire actuel, mais nous avons été informés que ces travaux n'affectent pas la rivière Dronne – et c'est la rivière Dronne qui a inondé cette rivière récemment.

(h) Encore une fois, ce point peut être abordé dans les études et les documents du projet, mais **l'environnement/la faune/les écosystèmes** locaux sont considérablement endommagés par les parcs solaires, entraînant une perte qui ne pourra jamais être récupérée, quoi qu'en promettent les développeurs. La Plaine du Caillaud, qui comme mentionné ci-dessus, ne semble pas avoir été exploitée de manière intensive (malgré la qualité agricole potentiellement bonne des terres*) depuis plusieurs années, s'est développée en un bel espace, riche d'une faune sauvage, dont des myriades de papillons, des oiseaux rares, des grenouilles et des crapauds ainsi que des insectes utiles. La plaine

est un refuge pour les grues, les cigognes et quelques oiseaux très rares. Nous et nos voisins avons même vu des aigles ici. *Il semble très probable que les terres soient potentiellement susceptibles d'être des terres agricoles de première qualité, malgré les résultats de l'enquête agricole. Voir le point (i) ci-dessous pour plus de détails sur ce point. La contre-indication à un parc solaire est la présence de terres agricoles de première qualité – la sécurité alimentaire étant primordiale. Les sites des parcs solaires devraient être situés sur des terres plus pauvres.

(i) Le projet semble être désigné comme un parc solaire à usage agricole. **Nous comprenons qu'en France, les projets où le solaire est mélangé à des fins agricoles devraient privilégier l'élément agricole.**⁸ L'article en note 8 précise : « *Le modèle opérationnel dominant dans ce secteur en France est un modèle « agriculture d'abord ».* En France, comme le précise le reportage Flash, c'est même obligatoire : « *La production photovoltaïque ne doit pas prendre le pas sur la production agricole, ce qui ne serait qu'un simple alibi. Même si elle peut, dans certains cas, entraîner une légère baisse des rendements des cultures en raison de la réduction de l'apport lumineux, la production agricole doit être importante. L'agrivoltaïsme ne doit ni conduire à détourner les terres agricoles de leur destination première, à savoir la production alimentaire, ni à dénaturer le cœur du métier d'agriculteur.*» Dans son état actuel, laissée en friche depuis des années, la Plaine du Caillaud ne ressemble peut-être pas à une terre agricole de premier ordre. En conséquence, il peut sembler approprié uniquement pour le pâturage des moutons. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne s'agit pas (ou ne pourrait pas devenir) de terres agricoles de premier ordre. Depuis 8 ans que nous sommes ici, il nous apparaît, à nous les spectateurs, que la Plaine est en grande partie laissée à l'abandon. Cependant, le rapport agricole du projet montre des photos du site soumis à une agriculture intensive dans les années 1950. Nos voisins nous disent qu'au cours de leur vie, le site a été exploité avec beaucoup de succès, notamment pour la production de vin. Le site apparaît également sur des cartes comme faisant partie de la région de Cognac. En outre, une grande partie des terres entourant le site est encore cultivée, avec de nombreuses cultures, comme le tournesol, le colza et le maïs, qui ont été cultivées avec succès ces dernières années. En effet, nos voisins nous ont dit que les cultures ont été fructueuses sur le site et a proximité cette année. Il semble difficile de croire que le site, autrefois si productif et toujours si proche de terres productives, ne pourrait pas devenir une terre de première qualité pour la production alimentaire s'il était correctement fertilisé, irrigué et géré comme le sont les terres environnantes, lorsque cela est nécessaire. Quelques cultures n'ont peut-être pas bien fonctionné sur la terre récemment, mais quelle incitation le propriétaire foncier avait-il à réussir ses cultures si (comme cela semble avoir dû être le cas) le projet photovoltaïque était déjà en tête ? De plus, le site se trouve sur une rivière/plaine inondable. Il est bien connu que ces plaines constituent les sites agricoles les plus fertiles au monde. Il nous paraît donc hautement probable que les terres en question ont été et pourraient encore être des terres de première production alimentaire. Il nous semble également peu probable que le simple fait de faire paître des moutons sur un site agricole aussi privilégié (ou potentiellement privilégié) puisse être considéré comme donnant la priorité à l'agriculture. En fait, un article que nous avons consulté suggère que le pâturage des moutons dans les fermes solaires permet une tonte d'herbe bon marché pour soutenir la ferme solaire plutôt qu'un avantage agricole significatif. Nos recherches suggèrent même que l'introduction de ce type d'écopâturage relève davantage du « greenwashing » que du véritable bénéfice agricole. Nous avons également vu des références à un mauvais élevage et au bien-être des moutons dans les fermes solaires, en raison de la

⁸ <https://innovation.engie.com/en/news/news/new-energies/agrivoltaism-from-competition-to-complementarity/27570>

faible valeur du mouton en tant que ressource productrice de viande et de laine. Par conséquent, citer un parc solaire ici, alors qu'il existe d'autres sites plus éloignés des habitations et ayant une capacité de production alimentaire plus faible, serait une parodie. La sécurité alimentaire est aussi importante que l'énergie. Nous ne pouvons pas créer davantage de terres. Nous pouvons produire davantage d'énergie non fossile – éolienne, houlomotrice, hydroélectrique, solaire – dans des endroits appropriés.

(j) Il est communément admis que les parcs solaires ne devraient pas être installés là où les résidents locaux s'y opposent et/ou n'ont aucun intérêt/récompense dans la réussite économique du site. Voir l'article à la note 5 de bas de page 7. Dans ce cas, **nous comprenons que 100 % des résidents locaux, les plus touchés, s'y opposent (ayant signé une pétition contre ce projet) et ne reçoivent aucun avantage.** Nous nous y opposons certainement fermement, pour les raisons décrites. **Il est important de noter que, d'après ce que nous disent nos voisins, ni le maire ni le propriétaire du site (son neveu, croyons-nous) ni aucune de leurs familles n'habitent à proximité du site proposé, ils ne subiraient donc aucun des préjudice de ce projet. Ils n'en tireraient que des bénéfices. Contrairement aux résidents concernés, qui subiraient tous les préjudices importants, à la fois en matière de santé/bien-être et financiers, sans actuellement AUCUN avantage proposé. Nous ne pouvons pas croire que cette inégalité extrême soit autorisée en France, un pays dont la devise inclut « l'égalité ».**

(k) À bien des égards, cette dernière objection est peut-être la plus importante. Matignon est un petit hameau. Beaucoup de ses habitants sont ici depuis très longtemps (certains sont nés ici, certains se sont mariés ici, certains y reviennent après de nombreuses années). Beaucoup deviennent désormais âgés. Lorsque nous sommes arrivés à Matignon, quelques maisons du hameau étaient complètement abandonnées et une ou deux le sont encore. Avec respect, on aurait pu croire que tout le hameau était en train de mourir à petit feu. Cependant, au cours des années qui ont suivi, la situation s'est inversée. Des maisons autrefois abandonnées ont été réhabitées, de nouveaux résidents ont emménagé (pour la plupart des Français) et des travaux de construction ou d'amélioration ont été réalisés sur des maisons existantes (y compris la nôtre). Les résidents ont dépensé beaucoup d'argent, de temps et d'amour pour ces changements. **Le hameau est désormais prospère et plein d'esprit communautaire. Cependant, ces progrès (bien que réjouissants) sont fragiles.** Après avoir parlé de ce projet à certains de nos voisins, je peux honnêtement dire que leur cœur est brisé. **Jusqu'à présent, ils ont passé quatre ans à lutter résolument contre ce fléau, malgré les efforts et l'anxiété considérables que cela implique. Car Matignon, c'est leur patrimoine, leur histoire, leur havre de tranquillité et de paix. Ils aiment la beauté de la Plaine de Caillaud et leur histoire ici compte tout pour eux. La Plaine n'est pas seulement un bout de terre pauvre et oublié, comme le prétendent les études.**

Notre conviction honnête est que l'implantation d'un si grand parc solaire si près des maisons des résidents, détruisant toute cette histoire et cet amour, serait trop pour ce hameau. Les pousses vertes de Matignon se faneraient, les habitants qui en auraient les moyens réduiraient leurs pertes (leurs maisons ayant perdu une grande partie de leur valeur) et partiraient, et le hameau tomberait lentement mais sûrement dans un abandon total et mourrait. Des siècles d'histoire seraient perdus si cela se produisait. Cela entraînerait sûrement également une perte de vitalité et de revenus pour la commune de Bazac. S'il vous plaît, ne faites pas cela aux habitants de Matignon. S'il vous plaît, laissez Matignon vivre et prospérer.

Nous invitons le préfet et Monsieur Hucteau à visiter le site et les habitants concernés, pour entendre leurs points de vue et leurs histoires. Il est difficile de comprendre pleinement l'anxiété constante qu'ils ressentent et leur terrible tristesse à l'idée de voir ce projet se réaliser, sans en faire l'expérience directe.

2 Effet négatif sur les conditions, l'usage et la jouissance de notre logement à Matignon

La perte de l'usage et de la jouissance de notre propre maison (et sans doute dans de nombreux cas, la même chose est vraie pour les autres résidents locaux) comprend :

(a) **Tous les points soulevés dans la section « Site Inapproprié » ci-dessus** : perte de la beauté naturelle/de l'agrément visuel de notre environnement, perte de la faune, préjudice possible à la santé, dégradation de l'environnement, dégradation de la communauté, etc. ;

(b) Augmentation significative du trafic (probablement un trafic de construction lourde et par la suite un trafic d'entretien) sur notre petite route de campagne actuellement calme, entraînant une perte de capacité à utiliser la Route de la Plaine pour des promenades/plaisirs récréatifs en toute sécurité, et une augmentation importante du bruit et de la pollution . (Encore une fois, L'Etude d'Impact est trompeur, affirmant que la Route de la Plaine a un bon accès pour les « convois » (section 4.1.2), ce qui n'est pas correct pour une petite route de campagne à voie unique avec une limite de poids).

(c) Bruit de construction et perturbations importants (y compris potentiellement de la poussière) pendant la longue période de construction, y compris (nous comprenons) les battages des pieux. Nous avons déjà vécu des problèmes de pieux sur un chantier de construction voisin, sur une période de 4 ou 5 semaines. C'était incroyablement perturbant et désagréable, affectant grandement le bien-être. Notons que l'Etude d'Impact suggère dans ce cas une période de construction de 6 mois, qui pourrait sans doute être dépassée, ainsi que la construction (puis la démolition) d'un campement pour les travailleurs du chantier, susceptible d'être très près de la porte (qui est adjacent aux maisons de Matignon, semble-t-il). L'étude d'impact est, encore une fois, dédaigneuse de l'impact sur les résidents locaux de Matignon, le considérant comme minime. Un chantier massif sur lequel 30 ou 35 personnes travaillent, pendant au moins 6 mois, n'est pas minime. Cela ressemble plus à l'enfer. Par ailleurs, l'étude d'impact indique que si la poussière provoquée par la construction est gênante pour les résidents locaux, des mesures préventives seraient « envisagées ». Encore une fois, cela semble être une attitude très dédaigneuse envers les résidents (certains âgés) pendant cette phase. Il n'est pas non plus fait mention d'un service de dépoussiérage fourni pour les maisons/voitures des résidents, etc.

(d) Lumière potentielle et autres problèmes connexes (éblouissement des panneaux eux-mêmes, éclairage de sécurité potentiel, etc.), entraînant des problèmes de santé et, surtout, la perte de l'immense attrait visuel de notre ciel nocturne, une autre des raisons pour lesquelles nous avons acheté la propriété. La nuit, outre la perte potentielle de la vue du magnifique ciel nocturne, d'autres perturbations pourraient survenir. Les lumières de sécurité seraient une perturbation, encore plus si un éclairage à détecteur de mouvement est utilisé. Il peut également y avoir un système d'alarme qui pourrait causer une misère indicible aux résidents voisins (le propriétaire du site n'habitant pas à proximité). Nous comprenons qu'une seule personne puisse être employée à temps plein sur le site, et nous ne savons pas si cela est pour des raisons de sécurité ou pour s'occuper des moutons, mais tous ces facteurs entraîneraient inévitablement une perte énorme du caractère de ce quartier très calme.

(e) Comme mentionné ci-dessus, les problèmes de santé potentiels résultant d'une trop grande proximité avec les panneaux solaires, y compris les effets néfastes sur la santé mentale de l'anxiété à ce sujet. Voir ci-dessus et notes de bas de pages.

(f) Augmentation potentielle des températures autour de notre maison (les grandes centrales solaires augmentent les températures locales – voir l'article en notes de bas de pages). Les températures augmentent déjà dans la région, devenant parfois intolérables.

(g) Bruit potentiel provenant des équipements utilisés sur le site (bourdonnement, etc.). Veuillez consulter les notes de bas de pages. Notons que l'étude d'impact (section 7.3.3.2) indique que la zone est déjà bruyante*, à cause de la voie ferrée. C'est complètement faux. Il y a très peu de trains et le bruit n'est pas du tout intrusif. Les bruits de construction et les « bourdonnements » provenant d'un site seraient probablement constants. (*Quoi qu'il en soit, en quoi l'ajout de bruit à un site déjà bruyant serait-il *moins* significatif pour les résidents ?)

(h) Pollution potentielle du site – les équipements utilisés sur le site, tout panneau endommagé pourrait émettre des matières très dangereuses (et les résidents seraient très proches d'eux), déclassement ultérieur – veuillez consulter les articles en notes de bas de pages.

(i) Risque accru d'incendie dans la zone (veuillez consulter les articles en notes de bas de pages).

(j) Risque accru d'inondation de notre maison (veuillez voir ci-dessus et l'article en notes de bas de pages) et des zones/routes environnantes.

(k) Perturbation possible (par effet électromagnétique) des appareils électroniques – de nombreuses personnes, y compris nous-mêmes, travaillent à domicile et ont besoin de ces appareils pour leur travail quotidien (voir notes de bas de pages). Comme mentionné ci-dessus, nous connaissons au moins un habitant vivant à seulement 125 mètres des panneaux solaires proposés, qui porte un stimulateur cardiaque (pacemaker) et est extrêmement inquiet des effets potentiels.

(l) Diminution substantielle de la valeur de notre maison et du temps nécessaire à la vente, pouvant aller jusqu'à 25 % de baisse de prix si les maisons sont proches du site, ce qui est le cas de la nôtre (voir note 5 de bas de page 7), et en gardant à l'esprit que notre maison est actuellement en une zone véritablement préservée, appréciée par les touristes en quête de beauté (veuillez consulter les notes de bas de pages, les points ci-dessus et la section compensation ci-dessous). **Un résident local a déjà reçu (par un agent immobilier local) une évaluation de 25 % de moins pour sa maison si ce projet se réalise. Pourquoi les habitants qui ont travaillé dur toute leur vie devraient-ils voir disparaître 25 % ou plus de la valeur de leur maison et s'appauvrir irrémédiablement sans que ce soit de leur faute ? Comment peuvent-ils se permettre que cela se produise ?**

(m) **Perte du tourisme*** (voir ci-dessus et notes de bas de pages) – nous dépendons des revenus de la location de notre maison aux vacanciers. Il s'agit d'une petite entreprise pour nous et elle risque d'en être affectée. Nous avons des notes élevées de la part des visiteurs et des visiteurs qui reviennent, ce qui ne devrait pas être un arrêt si le projet de parc solaire se poursuit. *L'Etude d'Impact (7.3.2.1) précise que « l'offre touristique sur le territoire est limitée », les sites les plus proches étant la Dronne, le camping Paragou et Parcoul. **C'est totalement faux.** Notre propre maison à Matignon est louée aux

touristes pendant la saison estivale (un permis a été accordé), et de nombreux touristes visitent la région, notamment pour faire du vélo et de la marche. **Nos recherches suggèrent que l'impact négatif sur le tourisme peut faire perdre plus de valeur à une zone qu'une ferme solaire n'en gagne.**

(n) Comme mentionné ci-dessus, **dégradation possible, voire perte totale de la communauté de Matignon, ce qui serait une perte énorme pour nous personnellement et pour la région/commune.**

Pour toutes les raisons ci-dessus, nous nous opposons totalement à ce projet. Par ailleurs, nous ne pensons pas que ce projet soit motivé par des raisons d'intérêt public majeur. Nous pensons que cela est principalement motivé par des raisons de gain personnel et professionnel. Nous pensons cela pour les raisons évoquées ci-dessus et parce qu'il doit y avoir des sites plus adaptés disponibles. Il y a trop de maisons, trop près de ce site proposé. Les résidents locaux y perdront énormément (finances, bien-être, etc.). Cela doit violer la devise primordiale de la France « liberté, égalité, fraternité », car cela viole tous ses éléments. La perte de valeur des maisons locales enfermerait les habitants dans ce cauchemar, ce qui signifierait (en fait) leur liberté. Leur traitement ne serait pas égal à celui du propriétaire foncier qui en profite financièrement et ne subit aucun préjudice (tout le contraire de l'expérience des résidents, qui n'est en aucun cas une situation fraternelle). Ce projet serait un désastre pour les résidents locaux, y compris pour nous. Cela l'emporte sûrement sur tout bénéfice public plus large de ce projet, alors qu'un tel projet pourrait être implanté dans une zone où il n'y aurait pas ou beaucoup moins de conséquences négatives graves. Toutefois, si ce projet mal conçu est définitivement approuvé, nous soulignons les points suivants :

Si le projet avance

Pour les raisons indiquées ci-dessus, si le projet est approuvé, nous nous attendons à ce qu'il soit soumis aux conditions suivantes, que nous considérons plus que raisonnables dans les circonstances :

A Nous nous attendons à ce que le projet soit encore réduit, garantissant une distance d'au moins 500 mètres entre le parc solaire, les panneaux ou l'équipement et toute maison (à moins qu'un propriétaire individuel spécifique n'en ait convenu autrement pour sa propre maison). **Certes, on s'attendrait à une distance d'au moins 500 m de notre maison, de préférence plus.** Cette demande est étayée par des preuves et l'expérience. En circulant sur le territoire élargi, nous avons remarqué que les fermes solaires (comme celle du Circuit de Haute Saintonge) ne sont pas implantées à proximité des habitations*. Il est parfaitement possible de choisir des emplacements éloignés des habitations dans cette zone relativement peu peuplée. *Nous avons vu un site avec une ferme relativement proche (pas aussi proche que dans le projet proposé par Bazac), mais cela est probablement dû au fait que la ferme et le terrain sont reliés et que, par conséquent, les résidents bénéficient et ont accepté le projet. Ce n'est pas le cas du projet Bazac.

B Nous nous attendons à ce que des obligations juridiques fortes et exécutoires soient imposées à la société énergétique (et à ses bailleurs de fonds/successeurs potentiels) et que l'autorité locale responsable assume l'entière responsabilité juridique de garantir que toutes les réclamations et déclarations faites par la société énergétique sont mis en place et appliqués, y compris, mais sans s'y limiter, l'entretien et la protection des écrans/haies, l'environnement, les écosystèmes, les cours d'eau, l'entretien des routes, etc. Cela s'étendrait jusqu'à garantir que la société d'énergie effectue et paie entièrement le démantèlement des panneaux solaires (voir notes de bas de pages) et remette le site et ses environs dans leur état actuel à la fin du projet*.

*Nous demandons cela en particulier parce que nos recherches suggèrent que les entreprises énergétiques font souvent de nombreuses promesses afin d'obtenir l'approbation de la planification, mais ne les respectent pas au cours du projet. Parfois, ils sont condamnés à une amende et peuvent payer l'amende sans toutefois remplir leurs obligations – en d'autres termes, les habitants n'y voient encore une fois aucun avantage, seulement un inconvénient. Et l'environnement des personnes et l'environnement naturel en souffrent. Nous ne disons pas que cela se produira dans ce cas, mais simplement que ces questions devraient être réglées par contrat et que leur application devrait être confiée à l'autorité compétente. Ce ne devrait pas être la communauté, qui a déjà tant perdu, qui paie pour cela. Voir l'article à la note 5 (à bas page 7), qui note combien de fois ces coûts retombent sur les résidents locaux (en l'occurrence, une charge impossible à supporter dans une très petite commune).

C On s'attend à ce que les travaux n'aient lieu qu'en semaine, aux horaires de travail de 9h à 17h, et pas du tout pendant les mois d'été où les touristes séjourneront à Matignon et où les habitants souhaiteront particulièrement profiter de leurs espaces extérieurs. **Veillez indiquer les dates et les heures de travail pour les travaux prévus.**

D Nous nous attendons à des garanties légales selon lesquelles aucun autre permis de construire ne sera accordé pour des projets de développement de grande envergure ou inesthétiques – y compris des parcs solaires/extensions de parcs solaires/grandes granges solaires ou autres ou autres bâtiments inesthétiques – au moins dans les 10 à 20 prochaines années dans le quartier de Matignon. Matignon est une petite ville rurale et on ne peut pas s'attendre à ce qu'elle supporte de plein fouet un tel développement.

E En tout état de cause, nous exigerions une compensation. Il semble que ce projet bénéficiera financièrement aux propriétaires du terrain et à la société d'énergie (et dans une certaine mesure aux autorités locales), tandis que les résidents locaux subiront tous les préjudices (perte d'agrément, perte de jouissance de leur logement, perte de valeur de leur logement*, dommages possibles à la santé, pollution et bruit potentiels, inesthétique, perte de potentiel touristique, etc.) et aucun bénéfice. Même l'Etude d'Impact (section 7.3.1.2) indique que les avantages économiques de ce projet sont presque entièrement réalisés par les autorités locales ainsi que par le propriétaire et l'exploitant du site, écartant ainsi complètement les résidents locaux. **Cela ne relève pas de la justice naturelle et s'oppose aux principes de la loi d'accélération des énergies renouvelables de 2023.**

*Nous avons évoqué plus haut la possibilité que les maisons proches du site perdent 25 % (et qui peut dire que ce ne serait pas plus en pratique) de leur valeur, voire qu'elles deviennent impossibles à vendre. Nous ne le savons pas avec certitude bien sûr, mais il est probable que ces maisons représentent une bonne proportion, sinon la totalité, des économies de la vie des résidents. **Pourquoi les habitants devraient-ils subir ce qui pourrait être un préjudice financier qui pourrait changer leur vie, les condamnant même à ne jamais quitter une zone qui est dévastée et dangereuse pour eux ? Sans aucune compensation, tandis que d'autres, non lésés, en profitent massivement ? Comment cela peut-il être permis, dans un pays où les citoyens devraient être égaux et traités équitablement ?**

En conséquence, nous proposons que nous et tous les résidents concernés (il n'y a que 10 à 20 maisons autour de ce projet, le coût de notre proposition ne devrait donc pas être déraisonnable ou inabordable dans une perspective plus large) soyons indemnisés par ceux qui doivent gagner de l'argent de ce projet, de la manière suivante :

(a) **Paiement initial de 25 % (voir note 5 de bas de page 7 et preuves citées ci-dessus) de la valeur actuelle (sans ferme solaire ni proposition de ferme solaire) de leurs propriétés** (valeur convenue par un certain nombre d'agents immobiliers indépendants et compétents), pour compenser pour la diminution des prix de l'immobilier et du potentiel/revenu touristique (nous notons qu'une compensation pour l'impact sur l'environnement humain, y compris l'activité économique (telle que le tourisme) peut être versée – section 8.1.2.3 de l'étude d'impact) ; plus

(b) **Des paiements continus ou des remises substantielles, constitués (au minimum) d'électricité gratuite** pour les logements concernés (dans l'esprit de la loi sur les énergies renouvelables de 2023) ; plus

(c) Nous avons vu des références (L'étude d'impact – Section 4.1.3.4) aux avantages fiscaux du projet dont bénéficient les autorités locales, mais pas les résidents individuels de Matignon. Un tel avantage fiscal pourrait être utilisé ailleurs dans la commune et ne profiterait pas du tout aux résidents concernés. Nous nous attendons à ce que ces avantages fiscaux soient répercutés sur les résidents concernés, en **réduisant (à zéro) les impôts locaux pour les résidents concernés.**

À notre avis, ce qui précède représente une proposition équitable, basée sur le petit nombre de ménages fortement touchés (et par conséquent le faible coût proportionnel de l'indemnisation) par rapport aux sommes sans aucun doute importantes que le propriétaire foncier et la société énergétique s'attendent à gagner du projet⁹. Tout aussi important, une telle action est également susceptible de susciter une certaine bonne volonté à l'égard du projet de la part des résidents voisins concernés, ce qui ne peut qu'aider la société énergétique dans cette entreprise et pourrait empêcher la communauté de Matignon de disparaître complètement.

Nous espérons que vous considérerez tous nos points et nous attendons de recevoir vos réponses complètes et détaillées au moins 2 semaines avant la fin de la période d'enquête publique, afin que nous ayons la possibilité de répondre davantage, par e-mail à r.day@btinternet.com.

Cordialement

Eleanor Day et Kevin Agutter

⁹ https://www.abo-wind.com/en/media-center/press/2023/2023-03-14_annual-result.html

Cet article indique qu'Abo-wind a réalisé des bénéfices de 24,6 millions d'euros en 2022 et espère réaliser des bénéfices supérieurs à 20 millions de dollars dans les années à venir.

Re-Submission to: [Projet Photovoltaïque de Bazac Enquete Publique – 29 Septembre 2023 to 3 Novembre 2023](#)

Eleanor Day and Kevin Agutter, 9 – 11 Route de la Plaine, Matignon, 16210 Bazac

11 October 2023 - English and French versions delivered 11 October 2023 by email to:

pref-solaire-bazac-cpenr@charente.gouv.fr

Opening remarks

Firstly, we should state that we are not opposed to green energy projects in general. Indeed, we have both enjoyed lengthy careers in related areas (Kevin in renewable energy, Eleanor as a lawyer). We understand the need for such projects, when they are appropriately sited, planned and operated. **But we have significant concerns regarding *this* project and have detailed them below.**

Secondly, we realise that some of our concerns detailed below may already have been addressed as part of the process to date. Unfortunately, we missed or were unable to engage in much of the earlier consultation due to COVID restrictions and family issues keeping us away from our home in France (related information not reaching us in the UK). Fortunately, we were able to attend the public enquiry meeting at the Mairie de Bazac on 29 September 2023 to pose our questions. At this meeting, we were asked to meet with an official (Monsieur Hucteau, we believe) on our own (i.e. not with our neighbours, which would have been helpful from a language point of view). This official told us that the purpose of the meeting was for us to ask our questions about the project itself, which we did. Unfortunately, he also told there was no representative from Abo-wind present as that was not permitted under French procedure, for the sake of independence. The official attempted to help us (we were able to manage with our limited French and his limited English) but he was unable to answer most of our questions about the project, stating that he did not have the requisite knowledge. We were invited to write our questions in a ledger, but only in French, which we were unable to do in this environment. We appreciate that it is not the official's fault that our French is limited, but this rendered the meeting virtually useless for us, and so we have resorted to asking our questions and raising our concerns below. Please also see "Documentation" section below.

Thirdly, please note that where we refer to sources of information in this document, these are reputable, professional websites/sources, not sources which may make unsupported claims. One source is even from the French government (Guide de l'étude d'impact- Installations photovoltaïques au sol By Pierre-Franck CHEVET (Directeur general de l'Energie et du Climat))¹, which although somewhat outdated now, remains correct in many of its facts.

Fourthly, please send all correspondence to us by email to r.day@btinternet.com. Due to family illness, we may have to return to the UK without notice at any time during the public enquiry process and so would not see notices or post at our Matignon address. **Please also send the outcome of the enquiry to this email address.**

¹ <https://www.natura2000.fr/documentation/references-bibliographiques/installations-photovoltaïques-au-sol-guide-etude-impact>

Documentation

Having owned our Matignon home for over 8 years, we have been aware of this project for some time and did in fact submit objections some years ago. However, as mentioned above, we then missed much of the consultation process. Currently, we are attempting to identify and consider the various documents we have found on this project. However, there are so many documents from different stages of the consultation (with the precise sequence of events difficult to decipher), and the documents are so technical and lengthy (e.g., one appears to be 547 pages), it is not possible for us to fully understand them. Respectfully, we imagine this might be the case for other local residents too, whether French or English. For us, these difficulties are compounded by the fact that we (and other affected residents whose first language is not French*) are struggling to fully understand the documents. Translating all of these long, technical documents into English does not seem possible now within the timescale of the public enquiry. *Please note that we are continuing to improve our French, but the level of this information is too sophisticated for us at present. **If it is possible to see the documents in English, or a shorter overview of the salient points/timescales in French or English, that would be extremely helpful to ensure that both the French and English affected residents can meaningfully engage with the public enquiry within the now very short timescale.** In particular, we would really like to see Abo-wind's full responses to various questions raised by the prefect earlier in the process. We ask this because, from what we have gleaned so far, the prefect has raised significant concerns about the project, particularly (at least twice) about the *selection* of the site, to which we have seen no satisfactory responses or resolutions.

Initial points on which clarity is sought

In the meantime, we would be grateful for clarity on the following points:

- A Please note that we do not know for sure if the following is true, but we have been told by several neighbours that the current Mayor of Bazac either owns or has a familial/corporate or other interest in the land on which this project is planned. (At the meeting on 29 September 2023 we asked who owned the land in question, and were told 'one farmer'). **What we have been told is that the Mayor of Bazac's nephew owns the site, having bought it only in the last 5 years*. If true, the Mayor and his family would benefit *personally and significantly* from this project. Accordingly, if true, a clear conflict of interest arises (personal/family financial gain versus best interests of the commune's residents), and a significant concern about the independence of the public enquiry must also arise too.** If such is the case, then surely the Mayor should play no part in the decision-making for this project, nor be involved in the public inquiry (and should not have been involved in the decision-making for the project from the very start, which we understand he was). Surely the Mayor should not even have been present at the Mairie at the 29 September meeting if that is the case, due to the possibility of the residents feeling intimidated. We should note that some of our neighbours have expressed to us reluctance to send submissions to the public enquiry, due to the possibility of those submissions being sent to or made available to the Mayor. We understand

that the Mayor's wife and perhaps other members of his family work at the Mairie too, which compounds this point. **Accordingly, we seek precise clarification on this point as soon as possible, and an explanation as to how (if applicable) the conflict of interest is being dealt with and independence assured.**

*We note from the report entitled "Etude preable agricole", 10 September 2022, section 4.2.1.1, that the land in question was purchased in 2018 by the present owner (which appears to be a company owned by an individual with the same surname as the Mayor, who we understand to be the Mayor's nephew). The report states that the land was fallow and had been for around 10 years (in 2018), concluding that the land was poor quality. It therefore seems unlikely that the land would have been purchased in 2018 for *agricultural* purposes. Bearing in mind the timing of the solar farm project application (2019, perhaps even earlier), it seems likely that the land was purchased *in order* to develop the photovoltaïque project, rather than for primary agricultural use for an existing family farm. If so this seems counter to France's 'agriculture first' policy in respect of rural solar farms. We return to this point at points 1(h) and 1(i) below.

In view of these concerns, please also let us know who *will* make the final decision as to whether or how this project goes ahead.

- B We understand that France adopted a new renewable energy acceleration law on 7 February 2023/10 March 2023 which, amongst other matters, established a system (Articles 17-18) **giving residents affected by renewable energy projects the right to benefit from such projects** (known as Power Purchase Agreements (PPA's)). We understand PPA's may comprise direct sales contracts between local residents and energy producers, providing substantial discounts on energy bills². Presumably such PPA's or similar *must* have been considered for this situation, where there appear to be *many* (please see below) significant disadvantages for local residents but *no* benefits. **Please supply us with details of the proposed resident benefit schemes for this project.** (We have seen reference to tax benefits for local councils, but not for residents themselves – please also see section on proposed compensation at the end of our submission).
- C We note that the Impact Study for this project was carried out by 'the Abies design office', an 'independent environmental consultancy'. We managed to translate some of this and were surprised by its lack of depth, and also how dismissive it was of the impact on local residents and the environment. There are examples of this in the submission below. **Accordingly please confirm that this company is truly independent, and not in any way related to or paid for its input by Abo-wind or any other interested party.**

² <https://www.clearygottlieb.com/news-and-insights/publication-listing/france-adopts-new-renewable-energy-bill#:~:text=After%20a%20protected%20parliamentary%20debate,Government%20on%20September%2026%2C%202022.>

- D **Why has Abo-wind been chosen as developer for this project?** Abo-wind is under 30 years old (formed 1996) and until recently (2017) had built no solar farms at all³. It has specialised in wind farms, and by its own admission, has built only one solar farm in France so far, in 2022 (see footnote 9). Abo-wind's profits nearly doubled from 2021 to 2022 (€13.8m to €24.6m), but it is still a small company in the energy world (around 1,000 employees worldwide). With a relatively small company growing rapidly like this, surely there is a strong possibility that it will either implode or be bought out and become part of a much larger energy company (the latter presumably a very likely prospect)? If so, how can we be sure Abo-wind will continue to build and operate the site, in keeping with all of its promises, particularly in respect of protecting eco-systems and local residents? Even Abo-wind's own shareholders seem to have some issues with its transparency, including around its choosing of project sites⁴. Furthermore, we understand an Abo-wind subsidiary will be set up solely to run this project. Presumably, this subsidiary could be cut off and lose Abo-wind's backing should the project go wrong in some way. This is very concerning.
- E We are concerned about the consultation process to date, for two reasons. As mentioned above, COVID restrictions kept English (and perhaps other) residents away from the consultation, with no news of it, during several very important stages. Furthermore, the consultation has continued since at least 2019 – 4 years plus now. Many residents in and around Matignon have left the area (possibly due to the prospect of this project?) and new residents have moved in during that time (we are aware of at least 5 newcomers). The number of such people movements may be small, but in proportion to the size of Matignon and other affected householders, represents a significant proportion of the affected residents. These new voices may not have been heard. **Will these identified flaws in the consultation be rectified by the public enquiry now? How?**
- F The following clarification queries relate to details of the proposed project itself, as follows – we appreciate that you may need to consult Abo-wind for these points:
- (a) we are unclear where/how the **connection from the solar farm to the electricity grid** would be made. Please clarify, giving details of route, type (underground cables, pylons etc), materials, methods of construction and visual or other detriment to the local residents (please note that we asked this question at the public enquiry meeting on 29 September 2023, but we were told the answer was unknown, save that there would likely be an underground cable);
- (b) we do not understand how the **local road structure will be affected**. The Route de la Plaine and surrounding roads are narrow country lanes with (currently) very little traffic using them. The Route de la Plaine is a one-track road, and in most places on it two vehicles in opposing

³ <https://www.abo-wind.com/en/company/history.html>

⁴ <https://www.reuters.com/business/sustainable-business/activist-fund-enkraft-presses-renewables-firm-abo-wind-clearer-strategy-2023-03-20/>

directions cannot pass without stopping/using the grass verges. There are no designated passing places. This works fine with current scarce usage, usually cars (some agricultural vans and tractors, but not many). We have noticed that it also has a weight limit, which is far lower than solar panel transportation on a large scale would require. Presumably much heavier traffic would require use of these roads in order to both construct and then maintain/utilise the project site. **How will these roads be affected or changed (widened/strengthened etc) and what visual and other effects will this have for the local residents?** For example, will the road be widened outside our home – if so, we would be nearer to the road and the drainage ditch/moat which is there to prevent flooding could be lost or adversely affected? **Will any damage to these roads be made good by the energy company,** and how will it be legally obliged to do this? If not, who will repair such damage?

Further, the Route de la Plaine leads off the main Chalais to La Roche Chalais road. This is a particularly difficult junction, as it is actually 5-way, with two lanes simultaneously joining the main road on the Matignon side (one Route de la Plaine, one the lane to the Pont de Corps, Route de la Tude). This is difficult to manage. We have seen and heard of near misses at this point several times, and this is when traffic is very scarce here. **How can this junction possibly be safely navigated when there is much more traffic, particularly during construction of a largescale solar site?**

(c) We are particularly concerned about the **new entrance access and gate** to the site itself, as it is so near to Matignon hamlet. We wish to see complete plans for this, in respect of size, splay to the Route de la Plaine, materials used and aesthetics. We have seen one image in the documents, but it shows a very stark and ugly picture, which would be unacceptable. We are also concerned as to whether Eleanor's current ability to use her wheelchair/electric mobility scooter (see below) in this area will be affected.

(d) Following on from the points above, we note that some **screening of the site** by hedges/foilage is proposed. Please describe the type of foliage, the height (and how long it will take to reach such height), how it will be maintained, and precisely *where* it will be. Again, it seemed this question could not be answered at the 29 September 2023 meeting.

(e) Has a **noise assessment been carried out for the construction works?** If so, please send this to us as soon as possible. We see that piling will be carried out for the supporting frames. We have experience of this process. It is often virtually continuous for the whole of the working day. This area is peaceful, homes (including ours) are often let to tourists, and the background noise levels are currently very low. Noise during construction will not only affect the local wildlife and the local dogs (which bark loudly at any sudden noise or movement – luckily there are few such events at the moment), but also cause severe inconvenience and detriment to wellbeing to local residents and tourists.

(f) Please clarify precisely what **noise (if any) will be emitted from the site and its accompanying equipment (inverters etc) once the site is up and running,** and how loud this will be both on the site, and for householders in their houses and gardens. We will need this in decibels, please, or it is meaningless.

(g) One question which *was* answered at the meeting on 29 September 2023 related to the size of the solar panels. We were told they would be 2.8 m in height, which seems very high indeed. In order to ascertain the visual effect, we asked about the altitude of the land and

how it would slope down from the road, **but no altitude information or visibility from the road simulation was available**. We would like to see a simulation of how these panels would actually look on site from the Route de la Plaine, so that we can ascertain if we will be able to see over them to the tree line, for example.

Opposition to this project

Pending responses to the above points, which we will fully consider on receipt, **we wish to make our overriding opposition to this project known and considered, as follows:**

1 Inappropriate site

We strongly believe that the proposed site is inappropriate for a large, utility solar farm of this type. From the documents we have been able to identify and decipher, we believe the prefect has similar concerns, having asked Abo-wind on several occasions why they have chosen this site over more appropriate sites elsewhere. We have seen no reply answering these points. Our own reasons for stating that the site is inappropriate are as follows:

- (a) The Plaine du Caillaud is in an **area of outstanding natural beauty, offering distant views and access to two beautiful rivers running alongside it (the Dronne and the Tude)**. Having spent much time at our property in Matignon in the last 8 years, we have taken great pleasure and much benefit to our wellbeing in this amenity (gorgeous golden light in the evenings, beautiful mists across the Plaine some mornings – we took photos of both phenomena a couple of days ago, which are available should you wish to see them). We are not alone in this. Many of our visitors (paying tourists or otherwise), and no doubt other nearby residents and tourists (e.g. many groups of cyclists enjoy this beautiful, safe route), currently enjoy this amenity too. The Route de la Plaine itself, is a quiet country lane from which it is *safe* to enjoy the surroundings. The quietness and beauty of the Plaine du Caillaud were the overriding reason we bought our home here. We have invested much money in our home (around €100,000 since we bought it) and wish to enjoy it for many years. No matter what measures are taken by the energy company to preserve this environment (and in particular the wildlife, some of which we understand is rare and requires preservation), this precious amenity will be lost forever if this project goes ahead.
- (b) Eleanor has a disability requiring her to use a wheelchair/mobility scooter. For wheelchair users, it is a rare joy in France (or indeed anywhere) to be able to **enjoy such beauty as the Plaine du Caillaud safely from such a wheelchair friendly road** (flat, well-maintained, clear sight lines and currently scarcely used – we see perhaps 4 or 5 vehicles passing our house per day). Accordingly, this amenity is particularly important to us, and would be sorely missed.
- (c) **It therefore surprises and concerns us that this particular site has been chosen as a potential home for a large utility solar farm. Solar farms are not usually sited in areas of natural beauty or in tourist areas**, such as this area of the Charente. Our own home in Matignon is currently let to holidaymakers for several months a year, providing us with a small but

necessary income in France. Visitors from France, Belgium, Holland and the UK stay at our home, enjoying the surrounding beauty, its unspoilt nature, and often returning. A solar farm, especially of this size, cancels out most if not all of these benefits, and will undoubtedly adversely affect tourism (and therefore income for local businesses such as shops, bakers, bars and restaurants) in this area. Such loss of spend by tourists will adversely affect local and other residents in the commune who benefit from the tourism industry. The project will undoubtedly lead to a very significant loss in income for ourselves personally too – we estimate at least €10,000 per annum. (This is one point where the Impact Statement is clearly wrong. It states there is little tourism in the immediate vicinity).

- (d) It is true that the 2023 renewable energy acceleration Act promotes solar as an energy source. But it also makes it clear that more innovative and more widely beneficial sites should be favoured (e.g. the roofs of large car parks, giving the added benefit of shade for parked cars/users, and not blighting areas of rural beauty). **In the light of the 2023 Act the Bazac project seems out of step and outdated.**
- (e) The Plaine du Caillaud, including at least one of the houses in Matignon (the Maison de Maitre), is (we have been told) closely linked to a particularly important historical event, the Battle of Coutras in 1587. The Pont de Corps, which has a strong association with this event, is on the Route de la Tude, only metres from Matignon. **An oft-cited counter-indication for a solar farm is the proposed area being of historic interest**, particularly because once a solar farm is constructed, any possibility of investigating the area further to discover historical artefacts or developing the land for tourism is undoubtedly lost forever.⁵ There are of course other nearby sites of historic interest at Parcou, Medillac etc. Interestingly, one neighbour has told us that many years ago sarcophagi were found by a farmer while ploughing land next to the Tude on the Medillac side, very close to the site planned for this project. She remembers seeing some of these sarcophagi displayed beside the church at Medillac. Clearly, the site is an area with significant historical/heritage potential, which a solar farm would destroy. Again, the Impact Assessment is wrong on this point.
- (f) **A very serious objection to the project is its size and its proximity to houses.** To a great extent, this objection encompasses many of the objections made in this submission, as it is the cause of many of the issues. Leaving aside the unsightliness and loss of beauty/amenity/eco-systems, such proximity may have **significant adverse effects on the health and wellbeing of the residents of such homes, in addition to significant financial adverse impact. This is also an environmental issue, people being part of the environment. In this case several of the houses affected are within 125 metres of planned solar panels, a distance that is considered unsafe by every source we have found.** Please see articles attached – distances suggested as ‘safe’ (from houses to solar farms) are given on various reputable websites, varying from 500m

⁵ <https://www.citizensforresponsiblesolar.org/10-reasons>. The referenced article notes 10 good reasons why a site should *not* be chosen for a solar farm. **It is worth noting that all 10 reasons apply in the case of the Plaine du Caillaud.**

to 1.2 km and up to 2 or 3 km.⁶ The referenced article below states: “*In general, keep at least 500 meters away from a large-scale solar farm and at least 200 meters away from a small-scale solar farm. For monocrystalline solar farms, it is recommended to keep at least 1000 meters away, while for polycrystalline solar farms, it is recommended to keep at least 500 meters away. Additionally, if you are planning to build a new home near a solar farm, it is important to keep in mind that the solar farm must be at least 3 kilometers away from any residential areas.*” Other articles, including this one which is hugely in favour of solar farms, suggest solar farms and houses being separated by even further distances, as a precaution⁷, stating: “*However, as a precaution, **authorities advise relocating at least 2 kilometers**, which is roughly 1.2 miles from a solar field as you would be extremely unlikely to suffer any problems at this distance.*” All sources we have seen would put the Bazac project in the ‘large’ category. From the illustrations we have seen for the Bazac project, it appears that our own home would be within 200 metres of solar panels, and some of the surrounding houses much nearer, as mentioned above. Effects on health of living close to a solar farm are in the early stages of study, and have not yet been proven, but they have also not yet been *disproven* by the various agencies (including the World Health Organisation). In our travels around France, particularly the local area, we have come across many large areas of what appear to be fallow land in which there are *no* close residential areas/houses. **So why should our health and the health and that of our local residents be *unnecessarily* put at risk, especially when we/they have not agreed to this proposal* and there appears to be no benefit to us/them at all? Even the French government agrees that some detrimental ill-health and other detriments arise from over-closeness to a solar farm (e.g. see footnote 1).**

***We understand that *all* affected local residents have signed earlier and current petitions *against* this project. There is 100% opposition, it seems, from those who are affected.**

A further point on ill-health effects relates to pacemakers. I am aware of at least one local resident with a pacemaker, who would, if the project goes ahead, live within 125 metres of the solar panels. His main hobby is fishing, and he currently uses the footpath that crosses the site to go to the river to fish. This is the footpath, we believe, that was in the first iteration of the project plan to have been closed, but was kept due to residents’ protest – however it will lose all of its beauty and would hardly be pleasant to walk through. For those with a pacemaker, there is some evidence that it might not be safe to either live near a solar farm (125 metres is *extremely* close, by any standard), and certainly not to cross the solar field by this footpath. From this neighbour’s house (and some of the others’) almost all they will be able to see from their house windows or gardens will be solar panels, meaning they lose their views *and* their houses are likely to lose at least 25 %, if not more, of their value (see footnote 5). One local resident who wishes to sell their home currently has been given a valuation for their home by a reputable and experienced estate agent at €80,000, reducing to €60,000 if the solar farm goes ahead. **This project would therefore result in local residents being unable to**

⁶ https://climatecafes.org/what-is-a-safe-distance-to-live-from-a-solar-farm/?expand_article=1. This article also sets out some of the other possible hazards of living too close to a solar farm, including dangers of electromagnetic fields, eye damage caused by solar panel glare, air pollution, noise and other hazards, all of which can adversely affect health and wellbeing.

⁷ <https://energytheory.com/what-are-the-health-risks-living-near-solar-farm/>

sell their homes to buy an equivalent home elsewhere, leaving them impoverished and trapped in an area that may be unsafe for their health and wellbeing.

The potential for adverse health effects on the residents is another point on which the Impact Assessment seems insultingly dismissive. Our own research appears to have been more in-depth. We find this extremely concerning. **The number of the affected residents may be relatively small in this case, but the potential effect on each of them is huge. Do they not matter?**

As a final note on this point, we also noticed that the plan of the site including surrounding homes that we were shown at the 29 September 2023 public enquiry meeting seemed misleading, appearing to minimise the number of homes affected by missing off completely some of the Matignon houses which are all very close to the proposed solar panels.

- (g) Although this point may be covered in the studies and documents for this project (which as explained above, are not easily accessible to us), we understand that **siting solar farms near watercourses (two rivers, the Dronne and the Tude) is never a good idea** (see for example, footnote 5), due (inter alia) to: (a) compaction of the soil and run-off to the waterways, causing problems/sedimentation not just at the site but downstream (no doubt into further beautiful areas enjoyed by tourists as kayaking, fishing and swimming areas); and (b) increased flood risk, which seems particularly pertinent on a river/flood plain, such as the Plaine du Caillaud, which *heavily* flooded only a couple of years ago. Flooding of homes (which has not happened previously in Matignon, so far as we are aware, but could do in the future if flood risk increases, as is likely with a solar farm) would be terrible, expensive and heartbreaking. Flooding of a solar farm including inverters etc (which must be possible in this case, as it is to be sited on a flood plain which has flooded only recently) could be catastrophic. Furthermore, if this land floods (as is likely) what happens to the sheep? We have seen numerous articles demonstrating the devastation arising from sheep drowned on flooded land. We understand that some work on management of the River Tude has been undertaken in the last few years, presumably under the current Mayor, but we have been informed that this work does not affect the River Dronne – and it was the River Dronne that flooded so recently.
- (h) Again, this point may be covered in the studies and documents for the project, but local **environment/wildlife/ecosystems** are significantly damaged by solar farms, leading to a loss that can never be recovered, whatever is promised to the contrary by the developers. The Plaine du Caillaud, which as mentioned above, does not appear to have been intensively farmed (despite the potentially good agricultural quality of the land*) for several years, has developed into a beautiful area, full of wildlife, including myriads of butterflies, rare birds, frogs and toads, and beneficial insects. The plaine is a haven for cranes, storks and some very

rare birds. We and our neighbours have even seen eagles here. *It seems highly likely that the land must *potentially* be capable of being prime quality agricultural land, despite the agricultural survey findings. See point (i) below for further on this point. Counter-indication for a solar farm is prime agricultural land – food security being paramount. Sites for solar farms should be on poorer land.

- (i) The project appears to be designated as a solar farm mixed with agricultural use. We understand that, in France, projects **where solar is mixed with agricultural purposes should favour the agricultural element**.⁸ The article at footnote 8 states: “The dominant operating model in this sector in France is an “agriculture first” model. In France, as the Flash report specifies, it is even mandatory: “*Photovoltaic production must not take over agricultural production, which would only be a simple alibi. Even if it can, in some cases, lead to a slight drop in crop yields due to the reduction in light input, agricultural production must be significant. Agrivoltaism must neither lead to diverting agricultural land from its primary purpose, namely food production, nor to distort the core of the farming profession.*” In its current state, having been left fallow for years, the Plaine du Caillaud may not look like prime agricultural land. Accordingly, it may look fit for sheep grazing only. But that does not mean it is *not* (or could not become) prime agricultural land. In the 8 years we have been here, it appears to us as onlookers that the Plaine has been left to a significant extent abandoned. However, the project’s agricultural report shows pictures of the site being intensively farmed in the 1950s. Our neighbours tell us that in their lifetimes the site has been very successfully farmed, including as wine-producing vineyards. The site also shows on maps as part of the cognac region. Furthermore, much of the land surrounding the site *is still* farmed, with many crops, from sunflowers, oilseed rape, maize having been successfully grown in the last few years. Indeed, our neighbours have told us that there has been successful crop-growing on and adjacent to the site *this* year. It seems hard to believe that the site, once so productive and still so close to productive land, could not be prime food-producing land if properly fertilised, irrigated and managed as the surrounding land is, when required. Some crops may not have done well on the land recently, but what incentive was there for the land-owner to achieve successful cropping if (as it seems it must have been) the photovoltaïque project was already in mind? Furthermore, the site lies on a river/flood plain. It is well known that such plains provide the most fertile agricultural sites in the world. It therefore seems highly probable to us that the land in question has been and could again be, prime food-producing land. *It also seems to us unlikely that merely grazing sheep on such a prime (or potentially prime) agricultural site can be seen as putting agriculture first.* In fact, one article we have seen suggests that grazing sheep on solar farms provides cheap grass mowing to support the solar farm rather than significant agricultural benefit. Our research even suggests that introducing eco-grazing of this type tends to be more ‘greenwashing’ than of true agricultural benefit. We have also seen references to poor animal husbandry/welfare of sheep on solar farms, due to the sheep’s low value as a meat/wool producing resource. Accordingly citing a solar farm here, when there are other sites further from homes with poorer food-producing capacity, would be a travesty. Food security is as important as energy. We cannot make more

⁸ <https://innovation.engie.com/en/news/news/new-energies/agrivoltaism-from-competition-to-complementarity/27570>

land. We *can* make more non-fossil-fuel burning energy – wind, wave, hydro, solar - in *appropriate* places.

- (j) **It is commonly understood that solar farms should not be implemented where the local residents object, and/or have no stake/reward in the site's economic achievement.** See article at footnote 5. In this case, our understanding is **that 100 % of the local, most highly affected residents *do* object (having signed a petition against this project), and receive no benefits at all.** We certainly object strongly, for the reasons described. **It is important to note that, from what we are told by our neighbours, neither the Mayor nor the site-owner (his nephew, we believe) nor any of their families live anywhere near the proposed site, so *they* would suffer none of the detriment from this project. They would receive only benefit. Unlike the affected residents, who would receive all of the significant detriment, both health/wellbeing and financial, with currently NO proposed benefit. We cannot believe this extreme inequality would be permitted in France, a country whose motto includes 'egalite'.**
- (k) **In many ways, perhaps this last objection is the most important.** Matignon is a small hamlet. Many of its residents have been here a very long time (some born here, some married here, some returning here after many years). Many are now becoming elderly. When we arrived in Matignon, a few homes within the hamlet had been abandoned altogether, and one or two still are. With respect, it could have seemed that the whole hamlet was slowly dying. However, in the years since then, this has turned around. Once-abandoned houses have been lived in again, new residents have moved in (mostly French), and new/improvement work has been carried out on existing houses (including our own). Residents have spent much money, time and love on these changes. **The hamlet is now thriving and full of community spirit.** However, this progress (though delightful) is fragile. **Having spoken to some of our neighbours about this project, I can honestly say that their hearts are breaking over this.** They have spent four years so far steadfastly fighting it, despite the considerable effort and anxiety involved in doing so. **That is because Matignon is *their* heritage, their history, their haven of tranquillity and peace.** They *love* the beauty of the Plaine de Caillaud and their history here means everything to them. **The Plaine is *not* just a forgotten piece of poor land, as the studies would have it. Our honest belief is that siting such a large solar farm so close to the residents' homes, destroying all this history and love, would be too much for this hamlet. Matignon's green-shoots would wither, residents who could afford to would cut their losses (their homes having lost much of their value) and leave, and the hamlet would slowly but surely fall into full abandonment and die.** Centuries of history would be lost if this happened. Loss of vitality and income for the Bazac commune would surely also result. **Please do not do this to the residents of Matignon. Please let Matignon live and thrive.**

We invite both the prefect and Monsieur Hucteau to visit the site and affected residents, to hear their views and stories. It is difficult to fully comprehend the constant anxiety they are feeling, and their terrible sadness at the thought of this project going ahead, without experiencing it directly.

2 **Adverse effect on conditions, use and enjoyment of our home in Matignon**

Loss of use and enjoyment of our own home (and no doubt in many cases the same is true for other local residents') includes:

- (a) All of the points made at '**Inappropriateness of site**' section above – loss of natural beauty/visual amenity of our surroundings, loss of wildlife, possible detriment to health, degradation of the environment, degradation of the community etc;
- (b) Significant increase in traffic (probably heavy construction and subsequently maintenance traffic) on our small and currently quiet country lane, leading to loss of ability to use the Route de la Plaine for safe recreational walking/pleasure, and increased significant noise and pollution. (Again, the Impact Report is misleading, stating that the Route de la Plaine has good access for 'convoys' (section 4.1.2) which is not correct for a small, single lane, country road, with a weight limit).
- (c) Significant construction noise and disruption (including potentially dust) during the lengthy construction period, including (we understand) piling. We have lived through piling at a proximate construction site before, over a 4 or 5 week period. It was incredibly disruptive and unpleasant, greatly affecting wellbeing. We note that the Impact Statement suggests a 6 month construction period in this case, which no doubt may overrun, along with the construction (and then demolition) of a camp for workers on the site, likely to be very near the gate (which is adjacent to Matignon houses, it seems). The Impact Statement is, again, dismissive of the impact on local Matignon residents, seeing this as minimal. A massive construction site with 30 or 35 people working on it, for at least 6 months, is not minimal. It sounds more like hell. Furthermore, the Impact Report states that if the dust caused by the construction is bothersome for local residents, preventative measures would be 'considered'. Again, this seems a very dismissive attitude to (some elderly) residents during this phase. There is also no mention of a dust cleaning service being provided for the residents' homes/cars and so on.
- (d) Potential light and other related issues (glare from the panels themselves, potential security lights etc), leading to health issues and importantly, loss of the huge visual amenity of our night sky, another of the reasons we bought the property. At night, in addition to the potential loss of the sight of the beautiful night sky, there could be other disturbances. Security lights would be a disturbance, even more so if motion-sensor lighting is employed. There may also be an alarm system that could cause untold misery for the nearby residents (the owner of the site living nowhere near it). We understand one person may be employed full-time at the site, and we do not know if that is for security or sheep-tending purposes, but all of these factors would inevitably lead to a huge loss of character of this very quiet neighbourhood.

- (e) As mentioned above, potential ill-health resulting from too-close proximity to the solar panels, including the adverse effects on mental health of anxiety about this. See above and footnotes.
- (f) Potential increase in temperatures around our house (large solar farms raise local temperatures – see article at footnotes). Temperatures are already increasing in the area, moving towards becoming intolerable at times.
- (g) Potential noise from the equipment used on the site (buzzing etc). Please see footnotes. We note that the Impact Report (section 7.3.3.2) states that the area is already noisy*, from the railway line. This is completely untrue. There are very few trains, and the noise is not at all intrusive. Construction and ‘buzzing’ noises from a site would be likely to be constant. (*In any event, how would *adding* noise to an already noisy site be *less* significant for residents?)
- (h) Potential pollution from the site – the equipment used on the site, any damaged panels could emit very hazardous materials (and residents would be *very* close to them), later decommissioning – please see articles at footnotes.
- (i) Increased fire risk in the area (please see articles at footnotes).
- (j) Increased flooding risk of our house (please see above and article at footnotes) and surrounding area/roads.
- (k) Possible disruption (via electromagnetic effect) on electronic devices – many people, including ourselves, work from home and need these devices for our daily work (please see footnotes). As mentioned above, we know at least one resident living only 125 metres from the proposed solar panels who has a pacemaker, and is incredibly worried about the potential effects.
- (l) **Substantial decrease in value of our home and time required to sell**, quoted as up to 25 % price fall if houses are near to the site, which ours are (see footnote 5), and bearing in mind our home is currently in a truly unspoilt area, enjoyed by tourists seeking its beauty – please see footnotes, points above, and compensation section below). One local resident has already been given (by a local estate agent) a valuation of 25 % less for their home if this project goes ahead. **Why should residents who have worked hard all their lives see 25 % or more of the value of their homes disappear and be irretrievably impoverished through no fault of their own? How can they even *afford* for this to happen?**
- (m) **Loss of tourist trade*** (please see above and footnotes) – we rely on the income from renting our house to holiday makers. This is a small business for us and is likely to be adversely affected. We have high ratings from visitors, and returning visitors, which is unlikely to be the

cease if the solar farm project goes ahead. *The Impact Report (7.3.2.1) states that 'the tourist offering within the territory is limited', the closest sites being the Dronne, the Paragou campsite and Parcoul. This is entirely untrue. Our own house in Matignon is let to tourists during the summer season (a permit has been granted), and many tourists visit the area, in particular for cycling and walking. **Our research suggests that more value to an area can be lost from the adverse impact on tourism than is gained from a solar farm.**

- (n) As mentioned above, **possible degradation of and even complete loss of the community of Matignon**, which would be a huge loss to us personally, and to the area/commune.

For all of the above reasons, we totally oppose this project. Furthermore, we do not believe that this plan is motivated by reasons of major public interest. We believe it is primarily motivated by reasons of personal and corporate gain. We believe this for the reasons given above, and because there must be more suitable sites available. There are too many homes far too close to this proposed site. Local residents will lose so much (finance, wellbeing etc). Such *must* breach France's overriding 'liberte, egalite, fraternite' motto, as it breaches all elements. The loss of value of the local houses would trap residents into this nightmare, meaning (in effect) their liberty would be lost. Their treatment would not be equal with the land owner who benefits financially and suffers no detriment at all (the precise opposite of the residents' experience, which is in no way a brotherly/fraternal state of affairs). This project would be a disaster for the local residents, including ourselves. This surely outweighs any wider public benefit of this project, when such a project could be sited in an area where there would be no or much fewer severe adverse consequences. However, if this ill-conceived project is given final approval, we make the following points:

If the project goes ahead

For the reasons given above, if the project is given approval to proceed, we would expect it to be on the following conditions, which we consider more than reasonable in the circumstances:

- A **We would expect the project to be scaled back further, ensuring a distance of at least 500 metres from the solar farm/panels or equipment to any house** (unless a specific individual house owner has agreed otherwise in respect of their own house). **Certainly, we would expect a distance of at least 500 m from our house, preferably more.** This request is supported by evidence and experience. When driving around the wider local area, we have noticed that solar farms (such as the one at the Circuit de Haute Saintonge) are *not* sited close to houses*. It is perfectly possible to choose sites away from houses in this relatively sparsely populated area. *We have seen one site with a farmhouse relatively close by (not as close as with the Bazac proposed project), but that is likely to be because the farmhouse and the land are connected, and accordingly the residents benefit from and have agreed to the project. That is not the case for the Bazac project.
- B We would expect **strong, enforceable legal obligations** to be placed on the energy company (and its backers/potential successors) *and* for the responsible local authority to take full legal responsibility for ensuring that all of the claims and statements made by the energy company are put into place and enforced, including but not limited to maintenance and protection of screening/hedges, the environment, eco-systems, water courses, road maintenance and so on. This would extend to ensuring that the energy company fully carries out and pays for the

de-commission of the solar panels (see footnotes) and returns the site and surroundings to their current state the site at the end of the project*.

*We request this in particular because our research suggests that energy companies often make many promises in order to win planning approval, but over the course of the project do not comply with them. Sometimes they are fined for this and may pay the fine but still do not meet the obligations – in other words, the residents once again see no benefit, only detriment. And both the people environment and natural environment suffers. We are not saying this *will* happen in this case, just that these matters should be committed to by contract and enforcement of them should be committed to by the appropriate authority. It should *not* be the community, which will already have lost so much, that pays for this. See article at footnote 5, which notes how often it is that such costs fall back on the local residents (in this case, an impossible load to bear in what is a very small commune).

- C We would expect construction work to take place only during week days, working hours of 9 am to 5 pm, and *not* at all during the summer months when tourists will be staying in Matignon, and residents will particularly wish to enjoy their outside spaces. **Please state the dates and working hours for intended construction.**
- D We would **expect legally-backed reassurances that no further planning permissions will be granted for large or unsightly development projects** – including solar parks/solar park extensions/large solar or other barns or other unsightly buildings - in at least the next 10 to 20 years in the Matignon area. Matignon is v small and rural and cannot be expected to bear the full brunt of any further such development.
- E **In any event, we would require compensation. It seems that this project will financially benefit the owners of the land and the energy company (and to a certain extent the local authorities), whilst the local residents receive all the detriment** (loss of amenity, loss of enjoyment of their homes, loss of value of their homes*, possible damage to health, potential pollution and noise, unsightliness, loss of tourism potential etc) **and no benefit.** Even the Impact Statement (section 7.3.1.2) states that the economic benefits of this scheme are almost entirely made by the local authorities and the owner and operator of the site, in effect dismissing the local residents altogether. **This is not natural justice, and opposes the principles of the 2023 renewable energy acceleration law.**

*We have mentioned above the distinct possibility of the homes near to the site losing 25 % (and who is to say it would not in practice be more) of their value, or even that it might become *impossible* to sell. We do not know for sure of course, but the likelihood is that these homes may represent a good proportion if not all of the life savings of the residents. **Why should residents suffer what could be a life-changing detriment to their finances, possibly even condemning them never to leave an area that is blighted and dangerous to them?** With no compensation at all, whilst others not adversely affected massively profit from it? **How can this be allowed, in a country where citizens should be equal and fairly treated?**

Accordingly we propose that we and all affected residents (there are only some 10 to 20 houses closely surrounding this project, so the cost of our proposal should not be

unreasonable or unaffordable in the wider picture) should be compensated by those who are to make money from this project, in the following manner:

- (a) **Upfront payment of 25 % (see footnote 5 and above cited evidence) of the current (with no solar farm or solar farm proposal) value of their properties** (value agreed by a number of independent, knowledgeable estate agents), to compensate for decrease in house prices and tourism potential/income (we note that compensation for impact on the human environment, including economic activity (such as tourism) can be paid – Impact Study section 8.1.2.3); plus
- (b) **Ongoing payments or substantial discounts, made up of (as a minimum) free electricity for the affected homes** (in the spirit of the 2023 renewable energy act); plus
- (c) We have seen reference (Impact Study Report – Section 4.1.3.4) to tax benefits of the project being enjoyed by local authorities, but *not* the individual Matignon residents. Such tax benefit could be used elsewhere in the commune and not benefit the affected residents at all. We would expect those tax benefits to be passed on to the affected residents, by **discounting (to zero) local taxes for the affected residents.**

In our view, the above represents a fair proposition, based upon the small number of highly adversely affected households (and accordingly low proportionate cost of the compensation) versus the no doubt large amounts of money the land owner and the energy company⁹ will expect to make from the project. As importantly, such an action is also likely to promote some goodwill towards the project from the neighbouring affected residents, which can only assist the energy company in this endeavour, and may keep the Matignon community from dying out entirely.

We hope you will consider all of our points, and look forward to receiving your full and detailed responses at least 2 weeks prior to the end of the public enquiry period, so we have chance to further respond, by email to r.day@btinternet.com.

Best wishes.

Eleanor Day and Kevin Agutter

⁹ https://www.abo-wind.com/en/media-center/press/2023/2023-03-14_annual-result.html

This article states that Abo-wind made profits of €24.6m in 2022, and expects to make profits of above \$20m in future years.